



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Construction résidentielle **Déclenchement de la grève le 28 mai, à moins que l'APCHQ ne fasse voter ses membres**

Montréal, le 23 mai 2025 – Le 21 mai dernier, l'Alliance syndicale de la construction – regroupant les cinq syndicats de l'industrie – a demandé à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) de faire voter ses membres en leur présentant sa dernière offre. Le communiqué subséquent de l'association patronale n'a pas fourni les éléments de réponse nécessaires permettant à l'Alliance syndicale de conclure si l'APCHQ allait faire voter ses membres, ou non, à la suite de sa demande.

Lorsque l'Alliance syndicale parle de faire voter les membres de l'APCHQ, elle se réfère à l'article 44.1 de la Loi R-20, dans laquelle il est notamment stipulé qu'une « association représentative peut conclure une entente sectorielle [...] si elle y est autorisée par la majorité de ses membres qui exercent leur droit de vote lors d'un scrutin secret ».

La Loi R-20 prévoit que l'APCHQ soit soumise aux mêmes obligations qu'un syndicat. Après tout, par définition, l'APCHQ est une association représentative. « Il serait désolant que l'APCHQ prive ses membres d'un tel droit de parole et ne respecte pas la démocratie propre au régime de représentation associative, tel que prévu par la Loi R-20 » affirme Alexandre Ricard, porte-parole de l'Alliance syndicale de la construction. « Les employé.e.s de l'APCHQ ne peuvent pas prendre unilatéralement la décision de mettre le Québec en grève, en refusant de soumettre au vote nos offres à ses membres », poursuit-il.

Cette consultation doit se faire dans les plus brefs délais. L'APCHQ a démontré par le passé qu'elle pouvait soumettre un vote à ses membres à l'intérieur de deux semaines. L'Alliance syndicale s'attend donc à ce que la période de vote se termine au plus tard le 6 juin 2025, afin de limiter le plus possible les pertes salariales des travailleurs et travailleuses.

En route vers la grève

L'Alliance syndicale a pour sa part obtenu son mandat de grève en exécutant une consultation au scrutin secret, accessible à l'ensemble des membres des cinq syndicats, et respectera le mandat fort (83,8%) qu'elle a obtenu de cette façon.

L'Alliance syndicale donne donc à l'APCHQ jusqu'au lundi 26 mai, à midi, pour l'informer de la tenue, ou non, d'un vote secret pour l'ensemble des membres de son association sur la dernière offre présentée. En cas de refus de tenir un tel vote auprès de ses membres, une grève générale illimitée sera déclenchée le mercredi 28 mai, à 00h01, dans le secteur résidentiel.

L'impact sur la population québécoise

La partie patronale laisse miroiter que les familles québécoises écoperont financièrement de ce conflit de travail et que c'est la faute des travailleurs et travailleuses du secteur résidentiel. Notamment, l'APCHQ estime que la demande de l'Alliance syndicale « générerait un coût supplémentaire direct de 55 000 \$ sur une maison unifamiliale neuve ». Notons que ce calcul de l'APCHQ est basé sur le prix de vente d'une construction unifamiliale neuve de 660 000 \$.

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au Québec, pour l'année 2024, c'est seulement 13,27% de la construction résidentielle qui sont des maisons unifamiliales. C'est donc dire que la majorité des constructions sont produites par des promoteurs immobiliers et qu'un faible pourcentage de la population risquerait d'en sentir des conséquences potentielles. Qui plus est, de nombreux autres facteurs ont un impact important sur la hausse des coûts des maisons : l'augmentation des prix des terrains, les taxes foncières et l'explosion des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là.

À propos de l'Alliance syndicale de la construction

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. www.facebook.com/AllianceSyndicale/

– 30 –

SOURCE : Alliance syndicale de la construction

Renseignements :

Élisabeth Cloutier, conseillère aux communications
514 625-2479